



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 septembre 2020
(Date de convocation : 18 septembre 2020)

Délibération n° 20200924/15

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 14
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Était absente : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Viviane Torné)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

OBJET : Redécoupage parcelle AB 115 au Bourg – Indivision PUJOS – cession de terrain

M. et Mme De La Ville, occupant la parcelle AB 119, souhaitent acquérir une partie de la parcelle AB 115 pour un euro symbolique.

Cette requête nécessite la réalisation d'un nouveau bornage qui sera aux frais des demandeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder une partie, soit environ 120 m², de la parcelle AB 115 à M. et Mme De La Ville pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

Article unique : de céder une partie de la parcelle AB 115, soit environ 120 m², à M. et Mme De La Ville pour un euro symbolique.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

